

Piquage d'orce

le 20 Mars 1850.

315

Consulté par M<sup>tr</sup> Duvernoy

avocat

Mon cher ami :

Voici une pauvre déolée, dont  
le mari a été condamné à 9 mois  
de prison pour piquage d'orce. Elle n'a  
eu lieu participi' aux méfaits de son mari  
par le Tribunal. Cependant les parties lésées  
l'attaquent personnellement, pour qu'elle lui  
indemnisé. Elle n'en a pas le droit et  
me semble qu'on ne peut pas dans les lois,  
que la femme soit responsable pour son mari,  
qui en penez-vous ?

Mille salutations amicales

A. Simon

Cette femme comparais à son  
devant le grand homme.



Widwange - 6/20/22

Case No. 1070

*[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

316

5

*[Faint, illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

Monsieur  
Paruier prudohomme  
Place St Laurent  
4 au 2<sup>e</sup> Et. Belle.

